

PARCOURS ACCÉLÉRÉ

Dispositif pédagogique adapté, dans le cas d'un début d'études musicales au moment de l'adolescence ou plus tard à l'âge adulte.

PRÉSENTATION

Il permet aux adolescents et aux adultes de rejoindre et d'intégrer un cursus général.

Ainsi, sur la base d'un niveau et de compétences, ils pourront faire le choix d'un parcours diplômant ou non diplômant.

La conception des objectifs, des démarches, de la durée du cycle et des modalités de l'évaluation continue sont spécifiques à ce parcours.

OBJECTIFS DE FORMATION MUSICALE

- Acquérir les compétences de fin de cycle 1 en Formation Musicale lors de la Première année.
- Acquérir les compétences de fin de cycle 2-2^{ème} Année en Formation Musicale lors de la Deuxième année.

L'inscription, vaut contrat d'objectifs établi entre l'école de musique et l'élève candidat au parcours accéléré.

DURÉE

Le parcours s'étalera **sur deux années scolaires et pourra être prolongé d'une année** si les objectifs de Formation Musicale ne sont pas complètement atteints.

PROCÉDURE

Dans tous les cas, l'admission en parcours accéléré est prononcée par le directeur après consultation des professeurs concernés à l'issue de la rentrée des professeurs (*en septembre*).

L'accès au parcours accéléré est envisageable à partir des motivations de l'élève et sur la base d'un projet personnel (questionnaire).

TARIFICATION

Le tarif appliqué au parcours accéléré est identique à celui du cursus labellisé.

CONTENU - ORGANISATION

- **Pratique collective** : Chœur Mixte.
- **Formation instrumentale ou vocale** :
 - 30 minutes hebdomadaires pour tous les instruments
 - 1heure en atelier (guitare) pendant 2 ans
- **Formation Musicale** : 1h30 hebdomadaire. Durée 2 ans.

AMÉNAGEMENT GUITARES

Initiation proposée à partir de 14 ans : durée 2 ans

Accueil et observation des aptitudes, orientation en fonction des motivations de chacun vers :

- la guitare d'accompagnement - la guitare folk - la guitare classique - la guitare électrique - la guitare basse

MODALITÉS

Formation Instrumentale : 1 heure hebdomadaire par groupe de 4

Formation musicale : cursus obligatoire en **parcours accéléré** (vers un parcours diplômant)